



Yves Détraigne

Sénateur de la Marne



OCTOBRE 2014

Un Sénat renouvelé ...

A la suite des élections sénatoriales de septembre dernier, sur 179 sièges à pourvoir, 91 sénateurs ont été réélus et 88 nouveaux sénateurs ont fait leur entrée au Palais du Luxembourg. Le plus jeune des élus a 26 ans, le doyen en a 89 et la moyenne d'âge est de 61 ans. Parmi les professions les plus représentées, on trouve les enseignants, les fonctionnaires et les professions judiciaires et libérales. Dans l'hémicycle, siègent désormais 87 femmes (25 %) et 261 hommes (75 %).

C'est une nouvelle majorité de droite et du centre qui s'est dégagée à la Chambre haute le soir du scrutin. Les groupes parlementaires de gauche disposent désormais de 157 sièges sur 348 et ceux de droite et du centre en ont 189.

L'UDI-UC, dont Yves Détraigne est membre, compte désormais 43 sénateurs, soit 11 de plus qu'avant le renouvellement. Avec une augmentation de ses effectifs de plus de 30 %, le groupe de l'UDI-UC devient le groupe charnière du Sénat.



© A. Rozes

LE "BLUES" DES ÉLUS LOCAUX

Les Associations d'élu dénoncent le "procès de mauvaise gestion" qu'on leur intente depuis quelque temps. En effet, la Cour des comptes, chargé de contrôler la régularité des comptes publics, vient encore de mettre en cause l'augmentation des dépenses de fonctionnement et des impôts des collectivités territoriales. Or, les élus doivent faire face à des dépenses de plus en plus souvent imposées : multiplication des normes, rigidité du statut de la fonction publique territoriale et transferts de charges face à un Etat qui n'assume plus les conséquences financières de ses décisions (réforme des rythmes scolaires...).

Pour la période 2015-2017, les dotations de l'Etat doivent baisser de 11 milliards d'euros... Les Collectivités locales devront-elles tailler dans leurs effectifs et réduire d'autant les services à la population (services sociaux, personnel dans les écoles, périscolaire, aides aux associations...)? Devront-elles réduire de façon tout aussi drastique leurs investissements, et renoncer alors à financer l'amélioration de l'accessibilité, l'entretien et la réfection des voiries endommagées par les camions et les intempéries, la mise aux normes des équipements, la rénovation thermique des bâtiments, les secours aux populations?... Ces investissements contribuant au développement économique local et national, les associations du bloc communal demandent donc à la Cour de formuler des propositions concrètes pour freiner la stimulation incessante de la dépense publique locale par l'Etat...



Le logo TRIMAN dénaturé...

Alors que l'objectif du logo Triman était d'aider les consommateurs à repérer en un clin d'œil les produits recyclables, il pourra, selon le projet de décret du ministère de l'écologie, être simplement apposé sur tout autre support que le produit, tel un site internet ou une information en rayon... Yves Détraigne a donc interpellé le gouvernement en séance publique pour que l'affichage se fasse bel et bien sur le produit ou sur son emballage, la dématérialisation vidant de sa substance l'intérêt de la mesure... Il lui a été répondu que le ministère de l'écologie avait souhaité apporter de la souplesse au dispositif sans le dénaturer...

Yves Détraigne a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à interdire la prescription acquisitive des immeubles du domaine privé des collectivités territoriales et à autoriser l'échange en matière de voies rurales, présentée par son collègue centriste Henri Tandonnet. Ce texte a pour objet d'interdire la prescription acquisitive du domaine privé des collectivités territoriales, comme cela existe déjà pour le domaine public. Si le sénateur marnais a estimé nécessaire de mieux assurer la protection des chemins ruraux, eu égard au regain d'intérêt qu'ils suscitent aujourd'hui du fait de l'évolution des modes de vie et de la perception de l'espace naturel ainsi que de leur usage économique, il a considéré que la solution retenue par la proposition de loi soulevait plusieurs difficultés juridiques et proposé que la réflexion soit approfondie par la commission des lois sur le meilleur moyen d'assurer la protection des chemins ruraux avant qu'il y ait débat dans l'hémicycle.

TOUT ARRIVE...

S'il n'a pas encore obtenu de réponse à sa question écrite du 31 juillet 2014 où il demandait au secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement d'intervenir auprès de ses collègues du Gouvernement pour que soit respectée l'obligation de répondre aux questions écrites dans le délai fixé par le règlement du Sénat (soit un mois, prolongeable d'un autre mois), Yves Détraigne a eu la surprise de recevoir enfin la réponse à une question écrite qu'il avait posée le 7 février 2013...

Yves Détraigne, satisfait de retrouver Gérard Larcher au «plateau», a été reconduit dans ses fonctions de Vice-président de la commission des Lois... Il reste également juge titulaire au sein de la Cour de Justice de la République.



© Udi-Uc Presse



La commission sénatoriale chargée d'étudier en seconde lecture la réforme territoriale a décidé de redonner son "autonomie" à l'Alsace et de "marier" la Champagne-Ardenne et la Lorraine. Le texte, tel que voté par les députés cet été, avait déclenché l'ire des Alsaciens, de toutes obédiences. Aujourd'hui, les sénateurs rediscutent du texte et sortent les ciseaux...

Les députés avaient adopté une carte à 13 régions, les sénateurs en proposent - pour le moment - une autre à 15. En plus de l'Alsace, ils souhaitent aussi disjoindre Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.



© J. Gougnot

Le ministre de l'Intérieur vient de répondre au sénateur sur l'attribution arbitraire de **nuances politiques** aux listes de candidats dans les communes de plus de 1 000 habitants dans le cadre des élections municipales et communautaires de mars 2014.

Contrairement à l'étiquette politique qui correspond à la sensibilité politique d'un candidat et qui est totalement laissée à sa discrétion, la "nuance politique" est attribuée par les services de l'État, notamment à des fins d'études, dans un cadre juridique très strict défini par la CNIL. Comme au moins deux listes de candidats se sont présentées lors des dernières élections municipales dans 59 % des communes de 1 000 à 3 500 habitants, cela atteste, selon Bernard Cazeneuve, d'un véritable débat politique et justifie donc une analyse de l'évolution des tendances politiques. Aussi le Gouvernement ne veut-il pas remettre en cause l'attribution de nuances dans les communes où s'applique le scrutin proportionnel.

Yves Détraigne a manifesté avec les élus nationaux et locaux, les responsables économiques et les habitants, le 16 octobre, après l'annonce du départ de l'armée de Châlons-en-Champagne. C'est une très mauvaise nouvelle pour la ville préfecture mais aussi pour l'ensemble de la Marne et de la Champagne-Ardenne. Ce départ de près de 3 000 personnes du territoire chalonnais impactera les PME, les artisans et commerçants, les écoles et entraînera la disparition des centaines d'emplois indirects générés par l'armée. Il s'agit désormais que l'Etat prenne ses responsabilités, accompagne et aide la ville avec un plan local de redynamisation conséquent mais aussi des compensations en termes d'emplois publics,

d'implantations industrielles ou de services. Le comité directeur de l'Association des Maires de la Marne, que préside Yves Détraigne, a adopté à l'unanimité une motion en ce sens.

Le **plan de restructuration de l'armée** prévoit au total 7 500 suppressions de postes d'ici fin 2015 et 34 000 nouvelles suppressions de postes d'ici 2019, dont pour la Marne :

- Avant fin 2015 : Suppression du 1er RAMa et de la 1ère Brigade mécanisée (960 postes supprimés) et d'une antenne médicale (une dizaine de postes supprimés)
- Avant fin 2016 : Suppression du site de stockage de munitions de Connantray (un centaine de postes supprimés)
- Avant fin 2019 : Suppression du centre de ravitaillement en essences de Bouy (39 postes supprimés)

Bourses au mérite, suites...

Le Conseil d'Etat vient d'annoncer qu'il suspendait la décision du ministère de

l'Education de mettre fin à ce complément de bourse pour les nouveaux bacheliers ayant obtenu la mention très bien. Le juge a en effet estimé qu'en privant les étudiants d'une part substantielle de leur ressources, la circulaire en question créait une situation d'urgence justifiant que, sur ce point, cette dernière ne soit pas appliquée en attendant que le Conseil d'Etat se prononce sur sa légalité. Cette décision "provisoire" ne signifie donc pas que la circulaire est illégale mais simplement qu'en raison de l'urgence et du doute sérieux qui existe sur sa légalité, elle ne pourra pas être exécutée en attendant le jugement définitif de l'affaire. Ces étudiants bénéficieront donc de l'aide au mérite suivant les conditions d'une précédente circulaire, en attendant que le Conseil d'Etat se prononce sur la légalité de la nouvelle circulaire de juillet 2014.



Alors que les imprimés non adressés continuent à augmenter dans les boîtes aux lettres malgré l'efficacité prouvée du "stop pub" et le développement d'internet, Yves Détraigne a demandé à Ségolène Royal de mener une politique plus ambitieuse en matière de réduction des coûts écologiques et économiques de cette pollution publicitaire. En effet, bien que les émetteurs soient désormais responsables du traitement de leurs publicités, l'essentiel du coût reste à la charge des contribuables. Il a relayé les propositions d'UFC Que Choisir qui demande un audit sur le financement de la gestion des déchets papier et l'instauration d'une pénalité financière pour les publicitaires qui ne respecteraient pas le "stop pub".

Yves Détraigne était présent à l'inauguration des nouveaux locaux de l'association ADMR de Beine-Nauroy situés au cœur de Cernay-lès-Reims.

Yves Détraigne a assisté aux commémorations du centenaire du premier combat aérien, remporté aux portes de Reims, en octobre 1914, à Muizon et à Jonchery-sur-Vesle.

Le sénateur marnais était présent à la 12ème Fête des Vendanges du Massif de Saint-Thierry qui s'est déroulée à Thil.

Yves Détraigne a participé avec plaisir à la cérémonie organisée en l'honneur de monsieur Gérard POIX, ancien maire de Champfleury.

En novembre au Sénat...

Projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises, projet de loi portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne, projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015